

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bolton Swiss SA
Via Lisano 3
CH-6900 Massagno
Tel.: 091 960 45 90
email: sds@boltonadhesives.com

· Service chargé des renseignements: PSRA**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique: tél. 145 (24h); de l'étranger: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas percer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Produit de nettoyage

Composants dangereux:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	50-100%
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2	méthylal Flam. Liq. 2, H225	25-50%
CAS: 646-06-0 EINECS: 211-463-5 Numéro index: 605-017-00-2 Reg.nr.: 01-2119490744-29-XXXX	1,3-dioxolane Flam. Liq. 2, H225	10-25%
Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43-XXXX	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	1-2,5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg.nr.: 01-2119433307-44-XXXX	Méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	<1%

(suite page 3)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 2 B**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****115-10-6 oxyde de diméthyle**VME (Suisse) Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm**109-87-5 méthylal**VME (Suisse) Valeur momentanée: 6200 mg/m³, 2000 ppm
Valeur à long terme: 3100 mg/m³, 1000 ppm
SSc;**646-06-0 1,3-dioxolane**VME (Suisse) Valeur momentanée: 600 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 300 mg/m³, 100 ppm
H SSB;**67-56-1 Méthanol**VME (Suisse) Valeur momentanée: 520 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm
H B SSc;**· DNEL****646-06-0 1,3-dioxolane**

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	1,31 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	2,6 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	1,31 mg/kg bw/day

(suite page 5)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 4)

Inhalatoire	Worker, inhalative, longterm exposition Consommateur, par inhalation, long terme	18,2 mg/m ³ 3,2 mg/m ³
67-56-1 Méthanol		
Oral	Consommateur, court, oral Consommateur, hirondelle, long terme	4 mg/kg bw/day 4 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, shortterm exposition Worker, dermal, longterm exposition Consommateur, court, dermal(e) Consommateur, dermal(e), long terme	20 mg/kg bw/day 20 mg/kg bw/day 4 mg/kg bw/day 4 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, shortterm exposition Worker, inhalative, longterm exposition Consommateur, court, par inhalation Consommateur, par inhalation, long terme	130 mg/m ³ 130 mg/m ³ 26 mg/m ³ 26 mg/m ³

· **PNEC****646-06-0 1,3-dioxolane**

Eau douce	19,7 mg/l
Fresh water sediment	77,7 mg/kg dry weight
Eau de mer	1,97 mg/l
Marine sediment	7,77 mg/kg dry weight
Sol	2,62 mg/kg
Sewage treatment plant	1 mg/l
Sporadic release	0,95 mg/l

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:****67-56-1 Méthanol**

BAT (Suisse)	30 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Methanol
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 6)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 5)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériaux des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· Protection des yeux: Pas nécessaire.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Aérosol

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle**d'ébullition:**

-24,9 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Limites d'explosion:

3 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Inférieure:

18,6 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Supérieure:

-35 °C

· Point d'éclair

235 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Température d'inflammation:

Non déterminé.

· Température de décomposition:

Le mélange est un gaz.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Cinématique:

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

Entièrement miscible

· l'eau:

Non déterminé.

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

5200 hPa (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Pression de vapeur à 20 °C:

0,866 g/cm³

· Densité et/ou densité relative

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

Non déterminé.

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

(suite page 7)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 6)

· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	53,9 %
· VOC (CE)	53,90 %
· VOCV (CH)	53,90 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)
CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 7)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Danger de formation de produits pyrolytés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

109-87-5 méthylal

Oral	LD50	5708 mg/kg (lapin)
------	------	--------------------

646-06-0 1,3-dioxolane

Oral	LD50	3000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	8480 mg/kg (lapin)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	20650 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

67-56-1 Méthanol

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	300 mg/kg (lapin)
----------	------	-------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (rat)
-------------	----------	--------------

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 8)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires:**· Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.**· Sensibilisation** Non applicable.**· Toxicité par administration répétée** Non applicable.**· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR/ADN, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/ADN	1950 AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/ADN	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW2 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of
· Segregation Code	

(suite page 11)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 10)

·	class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· ADR/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 69

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 11)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Classe de pollution des eaux:**Waterbezwaarlijkheid (NL): B(4)
classe B (Classification propre)**VOC (CE) 53,90 %****VOCV (CH) 53,90 %****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols, Section 2.3.1 Règles d'extrapolation

Service établissant la fiche technique: PSRA**Contact:** PSRA**Date de la version précédente:** 23.01.2022**Numéro de la version précédente:** 30**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 13)

CH

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.07.2025

Révision: 28.07.2025

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Nom du produit: UHU GLUE REMOVER AE 200ML*6 L204

(suite de la page 12)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH